

Résumé de la semaine

Parution d'un nouvel arrêté jeudi 24 août 2022.

→ De nouvelles restrictions sur les secteurs Lay Est, Vendée Ouest, Vendée Centre, Autizes nappes et marais breton réalimenté voir détails des mesures en page 2.

Météo et prévisions.








Prévisions météo

Retour de soleil en Vendée avant le retour de quelques orages

Le temps deviendra sec cette fin de semaine. Les températures, bien qu'en baisse régulière, se situent au-dessus des valeurs habituelles pour la saison, mais sans excès. Un pic de chaleur se produira dimanche et lundi prochain.

Une dégradation orageuse pourrait se mettre en place lundi mais la tendance demande confirmation ces prochains jours.

Prévisions météo à 7 jours – La Chaize-le-Vicomte

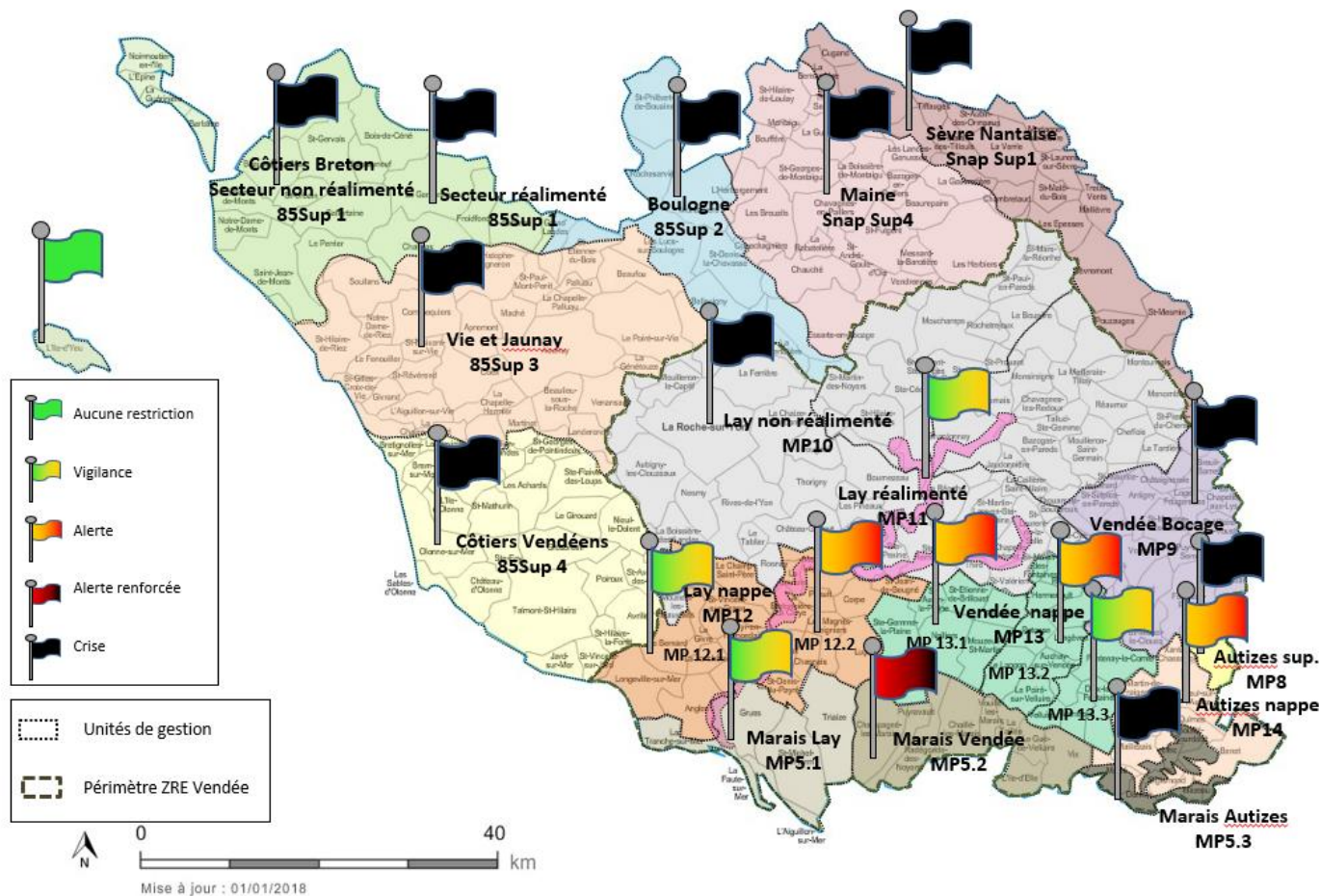
	Vendredi 26/08	Samedi 27/08	Dimanche 28/08	Lundi 29/08	Mardi 30/08	Mercredi 31/08	Jeudi 01/08
<i>Temps</i>							
<i>T° min /max (°C)</i>	15/28	16/30	19/33	19/33	18/28	17/29	16/25
<i>Pluie (mm)</i>	0	0	0	2	1.2	0	0.3

Sources : MétéoCiel

(icônes météo www.freepik.com)

Restriction d'irrigation / Mesures de gestion

Situation au 25/08/ 2022



Malgré des températures moins extrêmes et quelques petits épisodes pluvieux, les débits des cours d'eau est toujours en baisse. La majorité des cours d'eau est en interdiction totale de prélèvement, à l'exception du secteur Lay réalimenté.

Suite à la réunion du comité ressource en eau du 24 Août 2022, le préfet de la Vendée a renforcé les mesures de limitation sur les eaux superficielles (classement du marais breton réalimenté en crise) et les eaux souterraines (classement en alerte de 4 secteurs Lay Est, Vendée Ouest, Vendée Centre et Autizes nappes) En détail :

- en vigilance : les secteurs Lay nappes ouest, Vendée nappes Est, Lay réalimenté et Marais Lay: Protocole de gestion collective de l'OUGC.
- En alerte : les secteurs Lay nappes Est, Vendée nappes Ouest, Vendée nappes Centre, Autize nappes : **-50%** des volumes ventilés pour la quinzaine.
- En alerte renforcée : **marais Vendée** : interdiction totale de prélèvement avec la possibilité de demander des dérogations pour certaines cultures définies dans l'arrêté cadre.
- en crise : les secteurs **Marais Breton non réalimenté, Marais breton réalimenté, Sèvre Nantaise, Maines, Logne Boulogne, Vie Jaunay, Côtiers vendéens, Autize superficiel, Vendée superficielles, marais Sèvre Niortaise et Lay superficiel non réalimenté**. Sur ces bassins, les **prélèvements effectués directement dans le cours d'eau** (cours d'eau, canaux, etc...) sont **interdits pour l'usage**

agricole. Les prélèvements réalisés à partir des réserves (déconnectées du milieu et à remplissage hivernal) **ne sont pas soumis à cet arrêté**, ainsi que ceux pour **l'abreuvement des animaux**.

- Sur le bassin Vie et Jaunay : les restrictions **ne s'appliquent pas** aux prélèvements réalisés dans le cadre du **protocole de gestion de la Vie en aval du barrage d'Aprémont**.

S'agissant de l'eau potable

Pour l'eau potable, on constate une baisse de la consommation, mais la situation reste tendue, avec un taux de remplissage des barrages de 49 %.

L'ensemble du département de la Vendée est en alerte renforcée eau potable avec une réduction du débit réservé sur 6 barrages.

Le remplissage des plans d'eau de chasse reste interdit dans le marais breton et dans le marais poitevin.

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire – Site de la Roche Sur Yon

21 BD Réaumur

85013 LA ROCHE SUR YON CEDEX

Tél. 02 51.36.82.22

Rédaction : Asma ZARAA

Reproduction interdite

Avec le soutien financier de :

